

Publié le 30/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
18.09.2026

Date d'affichage

...

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	6

Votants 37

Quorum 23

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Moulton-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOURET), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Adrien LECERF (pouvoir à Richard MARTIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Claude FOUCHER), Magali LONCLE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Aurélie SIMON (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence GUERIN, Thomas LEROY, Guillaume LECOEUR, Christian CALLEJAS, Cédric GABRIEL, Céline VITCHEN, Christophe SCHACHER.

Secrétaire de séance : Pascal LEROY

Délibération n° 2026/122

Objet : SERVICE AU PUBLIC ET RESSOURCES - Convention de partenariat relative à l'observatoire départemental de l'égalité femmes-hommes (ODEFH) Calvados

La mise en place d'un observatoire départemental de l'égalité femmes-hommes s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Plan interministériel pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (PIEFH) « Toutes et tous égaux » 2023-2027. Ce dernier est articulé autour de quatre priorités : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la promotion d'une culture de l'égalité.

Dans le Calvados, cette politique publique est portée par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) et la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité (MDFE) sous l'autorité du préfet. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux mobilisés.

L'Observatoire se positionne ainsi comme un outil opérationnel, collaboratif et évolutif, au service d'une déclinaison territoriale cohérente, mesurable et engagée de la politique d'égalité femmes-hommes.

L'ODEFH s'engage à mettre en place trois réseaux de partenaires portant

respectivement sur : les violences faites aux femmes, violences au sein du couple, intrafamiliales et violences sexistes et sexuelles ; la culture de l'égalité et la santé des femmes ; l'égalité professionnelle et l'autonomie économique, et les réunir selon une périodicité et un calendrier définis par leurs membres.

Pour la Communauté de communes, les engagements seraient de :

- Communiquer à l'ODEFH les données en sa possession s'avérant utiles au bon fonctionnement de l'outil de suivi et d'évaluation, selon des modalités établies conjointement en fonction des indicateurs retenus ;
- Rejoindre au moins un, ou plusieurs, des trois réseaux constitués ;
- Prendre part aux actions et contribuer aux travaux de l'ODEFH.

La présente convention vise un partenariat ayant vocation à s'engager sur le long terme. Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et est conclue pour un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour la même durée et quatre fois maximum (soit pour une durée totale maximale de cinq ans).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

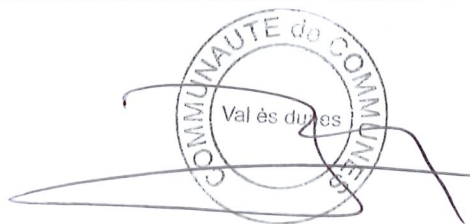
✎ Approuve les termes de la convention de partenariat relative à l'observatoire départemental de l'égalité femmes-hommes (ODEFH) Calvados ;

✎ Autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr